



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Maintenir de la distanciation physique**
- ❖ **Appliquer les gestes barrière**
- ❖ **Limiter le brassage des élèves**
- ❖ **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **Former, informer et communiquer**

Ces fondamentaux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



Préalable :

S'agissant de lieux de vie en collectivité dans lesquels il est parfois difficile d'assurer le strict respect des gestes barrière, seuls les élèves pour lesquels le retour à domicile quotidien est impossible doivent être accueillis dans ces établissements.

Mesures à appliquer

- ❖ Privilégier un fonctionnement de l'établissement par semaine (plutôt que par jour) pour limiter les déplacements et le brassage des élèves.
- ❖ Avant la réouverture de l'internat, et si les locaux ont été occupés dans les 5 derniers jours, organiser le nettoyage approfondi de l'ensemble des pièces de vie et d'hébergement.
- ❖ Organiser un nettoyage approfondi quotidien, notamment des espaces collectifs.
- ❖ L'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre :
 - Définir les modalités d'occupation de l'internat en fonction du nombre d'élèves internes accueillis.
 - Répartir les chambres en fonction des effectifs et dans le respect de la distanciation physique. Attribuer des chambres individuelles ou, à défaut, entre élèves du même groupe pour limiter le brassage en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits
 - L'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la chambre ou de la salle contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.).
 - Renforcer la sensibilisation des élèves au respect de la distanciation physique
 - Veiller au bon équipement des sanitaires notamment en savon liquide et le cas échéant fournir aux élèves des solutions hydroalcooliques en quantité suffisante.
 - Limiter les déplacements dans l'internat.
 - Neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou un balisage).
- ❖ Renforcer la formation des élèves au respect des gestes barrière.
- ❖ Veiller à aérer régulièrement les espaces collectifs.
- ❖ Rappeler aux internes la nécessité d'aérer régulièrement les chambres.



- ❖ Organiser les rotations pour l'accès aux espaces collectifs (salles de bains, salle de restauration ou de vie commune) de manière à permettre une désinfection adaptée entre chaque utilisation dans la mesure du possible par des lingettes désinfectantes
- ❖ Privilégier des temps en chambre plutôt que dans les espaces collectifs si la désinfection fréquente n'est pas possible.
- ❖ Former le personnel en charge de la surveillance des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat dans la période

Points de contrôle

- ❖ Avant réouverture de l'internat :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, lits, linges et équipements de travail avant l'arrivée des élèves internes.
 - Vérifier les conditions d'accueil de l'internat en rapport à l'effectif prévu
 - Vérifier l'affichage des consignes (règles internes, organisation des douches, modalités d'utilisation des espaces collectifs,...).
- ❖ Pendant la période d'internat:
 - Partager l'organisation avec les élèves internes et le personnel surveillant.
 - Vérifier la bonne compréhension des règles mises en place avec les élèves internes
 - S'assurer de leur bonne application lors des temps de surveillance